

Formation biosécurité en élevage de volailles

Objectifs de la formation

Prévention de l'influenza aviaire, mise en place d'un plan de biosécurité et des bonnes pratiques d'hygiène

Pré-requis

éleveurs de volailles en plein air et claustration

Déroulé

- Situation épidémiologique actualisée de l'influenza aviaire
- Présentation des bonnes pratiques de bio-sécurité
- Conception du plan de biosécurité en fonction de la situation des stagiaires

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Tarn

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 25/05/2018

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Marianne ESCOURROU
adear.tarn@free.fr
ADEART
Pensez à apporter son repas et les plans de ses bâtiments

Dates, lieux et intervenants

29 mai 2018

09:00 - 17:00 (7hrs)

Centre paroissial de Réalmont 2 av Flandres
Dunkerque
81120 REALMONT

François LE CLERC, adhérent ADEART, éleveur de canard à Vaour, référent dossier biosécurité régional et national.

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))